

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le mercredi 25 juin 2025

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, légalement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni à la Maison du Développement Intercommunal, ville de SAINT JEAN DE MONTS en séance publique sous la présidence de Madame Véronique LAUNAY.

Étaient présents : LAUNAY Véronique – BERTRAND Virginie – BERNABEN Marie – BURGAUD Laure - CHARRIER Miguel - GIRARD Martine - JOLIVET Grégory – MILCENDEAU Gérard - PONTREAU Nadine - ROUSSEAU Alain - VRIGNAUD Céline - CHOUIN Jean François - GUILBAUD Louis Marie - GUILLET Anne Douceline – ROUILLE Jean Michel - THOUZEAU Jacqueline – ROLLAND Bénédict - CHAUVIN Yannick - GODEFROY Rosiane – BERNARD Béatrice - AURY Martine - GRONDIN Raoul - LAMBERT Dominique - LAIDIN Daniel.

Avait donné procuration : LEROY Bruno à JOLIVET Grégory.

Étaient absents : CHAIGNEAU GAUCH Joëlle - DENIS Pascal – LEPLU Christian – MATHIAS Yves - RIVIERE Amélie - RELET Jean Marc - ROUXEL Myriam.

Secrétaire de séance : CHARRIER Miguel.

OBJET :
**Approbation du dépôt
du PCAET (Plan Climat
Air Energie Territorial)
auprès des services de
l'Etat.**

VU la délibération du 9 novembre 2023 approuvant les actions du PCAET ;

Madame la Présidente expose :

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet à la Collectivité d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur son territoire.

Le PCAET de la Communauté de Communes est scindé en 4 axes déclinés au total en 40 objectifs stratégiques :

- Axe 1 : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant
- Axe 2 : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous
- Axe 3 : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable
- Axe 4 : Préserver et valoriser les ressources du territoire

Il est précisé que ce PCAET devra faire l'objet d'un avis des services de l'Etat, puis d'une consultation auprès du public au cours du 2nd semestre 2025 avant adoption définitive en fin d'année 2025.

Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur l'approbation du dépôt du Plan Climat Air-Energie-Territorial de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1°) AUTORISE le dépôt du PCAET auprès des services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 085-248500258-20250626-CDC_27_04_2025-DE

2°) AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré à la Maison du Développement Intercommunal à Saint Jean de Monts, les jour, mois et an susdits, et ont après lecture, signé tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

A SAINT-JEAN-DE-MONTS, LE 26/06/2025


LA PRÉSIDENTE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES


LE SECRETAIRE DE SEANCE